

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 02719

Numéro SIREN : 392 602 454

Nom ou dénomination : A F R.

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2023 sous le numéro de dépôt A2023/019102



SOFAGEC

Expertise comptable
Audit

Associés

Bruno
LABORIER

Nadège
MURAT

Grégory
ROJKOFF

Philippe
SALLE

Grégory
SÈVE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET A LA TRANSFORMATION

**SARL AFR
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

3, rue du
Dr Charles-Gabriel Pravaz
69110
SAINTE-FOY-LES-LYON

Tél
04 72 16 16 16
Email
contact@sofagec.fr

Web
sofagec.fr

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE
COMPTABLE INSCRITE
À L'ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
AUVERGNE RHÔNE-ALPES
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES - MEMBRE
DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DE LYON

SAS AU CAPITAL DE 100.000 €
452 736 184 RCS LYON
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR14452736184

**SARL AFR
255 Route de Genas
69100 VILLEURBANNE**

392 602 454 - RCS LYON

SARL AFR
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 €
255 Route de Genas
69100 VILLEURBANNE

392 602 454 RCS LYON

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la société SARL AFR,
société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée**

A l'attention de l'Assemblée Générale des Associés de la société AFR,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision unanime des Associés en date du 16 mai 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société.
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Nos travaux ont porté sur le projet des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui n'a fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité. Ces comptes n'ont pas encore été approuvés par les Associés.

Il en ressort les éléments suivants :

- Les comptes annuels, au 31 décembre 2022 affichent :
 - un chiffre d'affaires d'un montant de 1.362 K€ en retrait de 156 K€ par rapport à l'exercice précédent ;

- un taux de marge brute de 62,1% en diminution de 1,8 point au regard de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (effet lié à la hausse des prix non répercutée en totalité aux clients) ;
 - des charges externes d'un montant de 205 K€ et des charges de personnel de 717 K€ en hausse respectivement de +9 K€ et +32 K€ par rapport à la période précédente ;
 - une perte d'exploitation de 76 K€ et une perte comptable de 67 K€ (pour mémoire le résultat de l'exercice précédent se soldait par un bénéfice de 26 K€).
- A cette date, la situation bilantielle était la suivante :
- les actifs immobilisés représentaient un montant de 195 K€ ;
 - les actifs circulants s'élevaient à 456 K€, dont 224 K€ de disponibilités et placements financiers ;
 - le total des dettes s'élevait à 493 K€.
- Les données comptables arrêtées en date du 30 avril 2023 (4 mois d'activité) mettent en évidence une progression de l'activité. Le chiffre d'affaires à cette date enregistre une croissance de 6% ;
- Les prévisions de l'exercice 2023 laissent présager un résultat à minima à l'équilibre.
- La trésorerie disponible au 30 avril 2023 (hors placements financiers) s'élève à 139 K€ ;
- Nos contrôles n'ont pas mis en évidence une surévaluation des biens composant l'actif de la société ;
- Le montant des capitaux propres était ainsi de 158 K€, pour un capital social de 7,6 K€.
- Bien que l'exercice clos le 31 décembre 2022 se soit soldé par une perte comptable, les équilibres financiers restent satisfaisants.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle s'analyse ci-dessus n'appelle pas d'observation de notre part au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes

comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital.

Il n'existe pas d'avantage particulier dans l'opération envisagée.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à SAINTE FOY LES LYON,

Le 22 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes et à la Transformation

SAS SOFAGEC, représentée par

Monsieur Philippe SALLE

Signé électroniquement le 22/05/2023 par
Philippe Salle

